

## La Citoyenneté européenne au péril des manuels français de géographie ?

### Introduction

*L'Europe est l'avenir de la France* pour paraphraser un vers rendue célèbre par un chanson fameuse. Les débats à propos du Projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe (juillet 2003) montre toute l'importance d'une réflexion sur la citoyenneté et donc sur son enseignement. Déjà dans un colloque de l'Institut de Recherche sur l'Enseignement de la Géographie (IREGH) tenu à Dijon en 1995, J-P. Rioux posait la question de *l'Europe, objet d'enseignement ?*, le point d'interrogation reflétant à lui seul la difficulté de la tâche, ce que relève aussi à sa manière J. Levy avec un livre intitulé L'Europe, géographie d'un devenir, (1997).

Pourtant, les politiques s'agitent. Dans un rapport à l'Assemblée Nationale, sur le statut et le financement des partis politiques européens (avril 2003) P. Lequiller, rappelle que depuis le Traité de Maastricht (entrée en vigueur en 1993) les partis politiques sont considérés comme *facteur d'intégration de l'Union*, [qu'ils contribuent] à *l'expression de la volonté politique des citoyens ou citoyennes de l'Union*. Affirmation reprise par le Traité de Nice (décembre 2000) et dans le Projet de Constitution européenne (art.35 bis).

Aussi la question de la citoyenneté, des modalités de son institution tendent – elles à (re)devenir centrale dans les questions d'enseignement. En vérité, elles étaient déjà présentes depuis les premiers pas de la construction européenne, quand celle – ci a, de fait, cessé d'être un projet pour s'inscrire dans des institutions (création du Conseil de l'Europe, mai 1949) et des institutions voulues de plus en plus démocratiques. Les premières élections au suffrage universel de députés européens datent de juin 1979. De là notre réflexion qui est cette interrogation sur la « citoyenneté européenne au péril des manuels français de géographie ? »

C'est pour l'éclairer, plus que pour y répondre que nous nous proposons d'examiner trois questions dérivées :

- Qu'est ce qu'être un citoyen européen ?
- Comment les manuels français de géographie présentent – ils l'Europe ?
- Quels discours civiques tiennent-ils sur l'Europe ?

\*

\* \*

### Qu'est ce qu'être un citoyen européen ?

La réponse ne va pas de soi, tant le terme de citoyen est, en lui – même polysémique. Relevons que le Conseil Européen, réuni à Copenhague en 1993, pose un certain nombre de principes. Les pays candidats à l'adhésion à l'Union Européenne (U.E.) doivent être :

- Une démocratie stable garantissant le respect des Droits de l'Homme et la protection des minorités
- Posséder une économie de marché viable
- Pouvoir remplir les obligations législatives liées à l'adhésion (*l'acquis communautaire*). Ce dernier point est précisé par le Conseil européen de 1995.

Bref, la citoyenneté vue des instance de l'U.E. implique une territorialisation de l'exercice du pouvoir en vertu du fait que le citoyen est un « souverain ». Ce qui soulève trois interrogations :

- Qu'est ce que l'Europe en terme de limites territoriales ?
- Quelles institutions sont – elles susceptibles d'organiser démocratiquement ce territoire/espace européen ?
- Sur quelles philosophies politiques peuvent s'appuyer les Européens pour construire une citoyenneté démocratique ?

Les débats sur le territoire/l'espace européen : la question des limites

C'est poser ici un classique lieu commun de la littérature géographique : l'Europe serait un espace indéterminé et donc un objet indéfinissable. En fait, c'est une question de regard porté sur cet

« chose » prétendue *non identifiable* (J.P. Rioux). Si on considère la perspective infracontinentale, c'est alors l'Association Européenne de Libre Echange (AELE, enfin ce qui en reste). C'est encore l'ancien Conseil d'Aide Economique Mutuelle (CAEM) regroupant les anciennes démocraties populaires reconverties, un temps, en Pays de l'Europe Centrale et Orientale (PECO). C'est enfin les Communautés Européennes devenues l'Union Européenne dans ses diverses configurations spatiales (6, 9, 12, 15 et bientôt 25 Etats...). On relèvera que U.E et AELE ont conclu des accords suffisamment intégrateurs pour que l'on évoque un Espace Economique Européen (EEE). A une échelle plus large, c'est la classique définition de l'*Europe de l'Atlantique à l'Oural* reprise par Ch. de Gaulle, fraction de l'Eurasie chère à E. Reclus. Enfin, suivant le statut que l'on réserve à la Fédération de Russie, cette « Europe » peut s'allonger jusqu'au Pacifique !

Notons que ces nuances introduites par le discours universitaire ne coïncident pas toujours avec celles des acteurs politiques européens. Cette expression « d'acteurs politiques » est à prendre au pied de la lettre : « ceux qui ont en charge la gestion de la cité » ici, « l'Europe ». Leurs visions sont pragmatiques. « L'Europe » est « occidentale » au temps de la Guerre Froide. Elle est sociale-démocrate ou/et néo-libérale depuis la Chute du Mur et l'effondrement de l'URSS. Elle est *vieille* ou *jeune* dans ses relations avec les USA. Ces configurations ne se chevauchent pas toujours. Et surtout elles conditionnent en partie les débats sur l'organisation à donner à « l'Europe »

Les débats sur l'organisation de l'Europe : la question des institutions

Dès l'origine, c'est à dire dès 1948 quand des discussions ont été engagées pour *construire l'Europe* qui ont conduit à la signature, au printemps 1949 du Statut du Conseil de l'Europe (mai 1949) – qui est aujourd'hui la plus ancienne et la plus large des organisations pan-européennes et dont le siège est à Strasbourg - la réponse à donner à la nature institutionnelle de la nouvelle entité territoriale en gestation a fait problème entre *fédéralistes*, partisans d'un quasi effacement des Etats-Nations au profit des peuples et *confédéralistes* voire tenants d'une structure du type *Concert des Nations* d'avant 1870 où les Etats conserveraient leur pleine souveraineté. Le Conseil de l'Europe, lui même, reste une cote mal taillée entre ses diverses options. Et son article premier demandant d'aller vers *une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et de favoriser leur progrès économique et social* prête à toutes les interprétations institutionnelles. Et ce n'est pas l'article 3 (*Tout membre du Conseil de l'Europe reconnaît le principe de la prééminence du droit et le principe en vertu duquel toute personne placée sous sa juridiction doit jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales*) qui facilite le moindre choix. D'ailleurs, la première session tenue à Strasbourg, à l'automne 1949 a tourné, pour l'essentiel, sur ces questions institutionnelles. S'y sont affrontés les *Fédéralistes* – on parlait à l'époque des *institutionnalistes*, car partisans d'une constitution européenne fédérale - qui posent le principe d'une large décentralisation, la nécessité d'institutions au plus près des citoyens pour une participation politique la plus intense et les *fonctionnalistes*. La Confédération Helvétique sert volontiers de référence. Le *principe de subsidiarité* officialisé par le Traité de Maastricht (article 5) est un effort dans cette direction. Les opposants à cette option fédérale – ceux qu'on appelle les *fonctionnalistes* en ce qu'ils estiment qu'avec une organisation intergouvernementale dotée de quelques « fonctions » bien identifiées avec un éventuel abandon de souveraineté limité à l'objet en cause est seule susceptible de créer l'organe « Europe » - mettent en avant la nécessité de respecter les Etats-nations en ce qu'ils sont la plus profonde réalité politique de l'organisation de l'Europe. Ils invoquent souvent la stabilité et la modernité de l'Europe issue des traités de Westphalie (octobre 1648). Il est intéressant de relever que dans ces débats les Britanniques et leurs alliés traditionnels (Etats nordiques, Portugal), rejoints par des « neutres » Confédération helvétique et Autriche sont les défenseurs des Etats et s'opposent aux « Continentaux » groupés autour de la France, du jeune Bénélux et de l'Italie qui militent pour la solution fédérale. La proposition du député travailliste britannique Mackay *de créer une autorité politique européenne dotée de fonctions limitées, mais de pouvoirs réels* reste une ouverture incertaine comme l'a montrée la création de la Communauté du Charbon et de l'Acier (CECA) d'inspiration fonctionnaliste et pourtant refusée par les Britanniques.

L'échec des diverses tentatives d'adoption d'une Constitution européenne, depuis la proposition d'une Communauté Politique Européenne (1952-53) qui disparaît dans le naufrage de la Communauté Européenne de Défense en 1954, au « plan Fouchet » de 1961-62, aux « propositions Spinelli » de 1984-85 qui ne débouchent que sur l'Acte Unique Européen (février 1986) et récemment les réflexions de Fernand Herman (A Constitution for the European Union ?, mai 1994) et de Giuliano Amato (Quelle Charte constitutionnelle pour l'Union européenne ?, mai 1999) atteste de la profondeur de ce fossé sur les questions institutionnelles. La réticence du Royaume-Uni devant les propositions de R. Schuman (mai 1950), son refus de participer à la CECA voire sa tentative de contrecarrer la

CEE en créant l'AELE montre la difficulté de rapprocher les points de vue. En son temps, un député britannique, Miss Bacon, avait synthétisé la situation en précisant que *l'Europe n'est pas encore prête pour la fédération. Ses progrès dans ce sens sont peut-être lents, et ils n'en sont que plus sûrs, mais personne ne doit essayer de courir avant de pouvoir marcher. Aussi ne faut-il pas trop se hâter de réaliser l'unité européenne.* En réalité, les questions institutionnelles masquent ou ne révèlent qu'un aspect d'un débat incomparablement plus important : celui sur la conception de la citoyenneté.

Les débats sur la citoyenneté européenne : la question des valeurs

D'un échec l'autre, d'une « crise » l'autre, les Européens en viennent à élaborer un outil original, au moins dans la régulation des relations entre Etats : la « dialogique ». Ce néologisme est emprunté à Martin Buber (La vie en dialogue) et à Ed. Morin (et déjà présent chez des personnalistes de l'immédiat après-guerre qui l'expriment dans diverses livraisons de la revue Esprit) pour rendre compte d'une démarche pour le moins inhabituelle dans l'aire occidentale : l'art de gouverner au moyen du dialogue. « La dialogique » tient sa singularité en ce qu'il s'agit d'une pratique du pouvoir. C'est le dialogue efficace, lequel se distingue de la rhétorique en ce qu'il n'est pas seulement une technique. La « dialogique » est une méthode. Elle est un « art » dont le but n'est pas seulement de convaincre ponctuellement, d'emporter une adhésion momentanée, mais de déboucher sur un consensus, chaque fois à recréer. La « dialogique » est fondée sur la négociation ininterrompue, sur la conduite des affaires basée sur un échange perpétuel, sur la nécessaire recherche du compromis entre les protagonistes. Elle implique la reconnaissance des acteurs dans leurs spécificités. Elle impose le respect mutuel. Elle conduit à chercher des solutions acceptables par tous qui n'impliquent aucun abandon imposé. Ce qui s'en rapprocherait le plus serait la palabre africaine ou les sessions de l'agora athénienne (quoique avec la pratique de l'ostracisme...). Avec cette dimension capitale que les populations impliquées et les espaces mis en cause n'ont aucune commune mesure. La « dialogique » est appliquée pour gérer pratiquement 400 millions d'habitants et un quasi continent là où la palabre et l'éloquence grecque touch(ai)ent quelques centaines à quelques dizaines de milliers d'individus sur des aires équivalentes, tout au plus, à un département français (cas de l'Attique).

Ces Européens forts de cette démarche originale de gestion du débat public – « la dialogique » - qui a raison de la politique de *la chaise vide* de Ch. de Gaulle, du *get back my money* de Mme Thatcher, de la *jeune Europe* de M. Aznar et des Polonais posent un certain nombre de principes fondamentaux. Ils ont chassé la guerre (en dépit ou surtout à cause de Clausewitz). Ils ont établi une éthique de la rencontre qui rend la négociation ininterrompue (les célèbres *marathons* bruxellois des années 60/70 ; les Conférences InterGouvernementales – CIG - et *agendas* depuis) Cette démarche est au cœur d'un Livre Blanc sur la Gouvernance Européenne (Bruxelles 2000) dont une des perspectives ouvertes porte sur la mise en œuvre systématique d'une *culture renforcée de consultation et de dialogue*.

On aura compris que cette démarche repose sur un implicite corpus de valeurs dites « libérales » ou, plus particulièrement « démocratiques ». Ces Européens là affirment être *inébranlablement attachés aux valeurs spirituelles et morales qui sont le patrimoine commun de leurs peuples et qui sont à l'origine des principes de liberté individuelle, de liberté politique et de prééminence du droit, sur lesquels se fonde toute démocratie véritable* (Statut, Préambule). Dès 1950, ils signent une Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales prolongée en 1952 par un Protocole additionnel. L'U.E fait adopter, en décembre 2000, une Charte des Droits fondamentaux de l'Union Européenne qui doit être partie intégrante de la future Constitution européenne. Ce qui est remarquable, outre la portée de ces documents qui font des « Européens » les êtres humains les mieux protégés, juridiquement parlant, de la planète, et la manière dont ces textes, et quelques autres, ont été élaborés - sur la base d'un processus de négociations ininterrompues – c'est l'affirmation des valeurs. « L'Europe » (re)découvre sa véritable identité à travers des valeurs communes partagées : la démocratie comme pratique du politique ; les Droits de l'Homme comme justification du politique ; l'Humanisme comme fondement du politique. En dernière analyse, on peut considérer que l'Europe n'a d'autre identité que dans la mise en œuvre d'une forme de vivre ensemble qui ne repose ni sur une communauté culturelle (même si des revendications d'une identité culturelle commune se font entendre) ni même économique (même si l'Europe n'a véritablement commencé à exister que dans les affaires, que le marché, la concurrence, etc. sont inscrits dans des textes à vocation constitutionnelle) mais bien sur le politique.

L'Europe c'est d'abord du politique

La légitimité de la construction européenne, c'est l'adhésion du citoyen.

Le civique est au cœur du projet européen. Et donc, en France, l'Ecole est profondément impliquée.

### Comment les manuels français de géographie présentent – ils l'Europe ?

Les textes actuels qui régissent les manuels de géographie sont le fruit de débats intenses (une première mouture a été jugée irrecevable par le Ministère) et de réflexions multiples dont des rapports de l'Inspection Générale. L'un d'entre eux, daté de septembre 2000, pointait un certain nombre d'insuffisances dans les manuels issues des programmes de 1995. Ce document officiel soulignait une vision trop *orientée sur l'U.E. au détriment du reste des Etats européens, notamment ceux de l'Europe méridionale et orientale* concluant à un *objet d'étude mal défini*.

C'est que le citoyen français est défini par des caractères qui le présentent comme « éclairé » c'est à dire doté de connaissances et de compétences qui l'émancipent des divers « obscurantismes » et lui confèrent une autonomie de jugement et une capacité à débattre, à participer à la prise de décision. Les Instructions Officielles rappellent que les objectifs de cet enseignement de la géographie, en classe de Première (la classe où, de façon privilégiée, l'Europe est étudiée) est *l'appropriation des connaissances [ qui doit se faire] non pas dans une perspective encyclopédique mais avec un objectif de compréhension. Cela implique un enseignement problématisé, porteur de sens et aux articulations claires...[d'une part et d'autre part] le développement d'une capacité de réflexion et d'autonomie permettant l'exercice concret de la raison critique [s'impose] ; [enfin] la maîtrise de méthode d'analyse et de mode d'expression [s'impose]*. Ces impératifs font l'objet de rappel dans le corps du document (entre autre p. 8 et p.10).

#### L'Europe dans les manuels français de géographie : études quantitatives

La classe de Première est celle où l'Europe est présente es qualité. Il est spécifié que la *mise en œuvre du programme [doit] associer étroitement l'étude de la France et celle de l'Europe*. A cet effet, un document d'accompagnement de ces documents fait état d'un volume horaire de 25h. à consacrer à l'Europe et autant à la France (25h.) même si le texte assure que *l'étude de la France demeure centrale et doit donc occuper plus de la moitié du temps disponible*. (!)

De fait, le corpus de manuels étudiés (7) respecte cette contrainte quoique avec des nuances sensibles. L'espace rédactionnel consacré à l'Europe varie de 113 pages à 161 pages ou encore en pourcentage oscille entre un minima de 39,58% à un maxima à 48%.

Leur contenu, sous l'allure d'une mise en page souvent dynamique, est relativement homogène d'un manuel l'autre. Photographies, cartes, sources écrites et « leçons » alternent selon un modèle dominant de mise en page sur la base d'une « double », avec la documentation à droite et la « leçon » à gauche, un *dossier* en forme de prolongement voire une rubrique *vers le bac* qui est souvent une manière de dire différemment (plus complètement ?) le sujet. L'ensemble des pages du chapitre forme des cahiers de 6 pages – ou multiple de 6 – Toutefois, quelques éditeurs jugent plus pertinents d'introduire la question mise à l'étude par un groupement de « sources » à dominante iconographiques. Dans tous ces manuels, les paysages sont très présents.

#### L'Europe dans les manuels français de géographie : aspects qualitatifs

Il se dégage de ces livres de géographie, singulièrement par le choix opéré des illustrations, deux cartes. L'une montre les lieux dominants de « l'européanité ». Ce sont les voisins de la France : l'Allemagne et le Royaume – Uni ; l'Italie et l'Espagne, majoritairement. Plus discrètement, on trouve la Belgique et les Pays Bas. Exceptionnellement, apparaissent les Pays Bas, le Danemark, et ... la Confédération Helvétique voire le Portugal, l'Autriche. L'ex Yougoslavie est fréquemment présente, mais son statut y est très ambiguë.

Cette première image, très « occidentale », est confortée par une seconde qui en est comme un inverse « en creux » où « l'Europe » paraît absente. De façon surprenante, le monde scandinave est très peu évoqué. Le Norden n'apparaît quasiment pas. Tout comme les PECO largement sous – représentés voire inexistant, sauf la Pologne et dans un degrés moindre, la Hongrie et la Tchéquie. La Bulgarie et la Roumanie sont les grands absentes comme le sont les Etats composant la Communauté des Etats Indépendants (CEI) successeur de feu l'Union Soviétique. Aussi, le rapprochement de ces deux cartes montrent un gradient d'européanité qui va s'affaiblissant vite dès que l'on quitte le noyau « occidental » tant vers la Baltique que vers la Méditerranée orientale et les Balkans. Mais au delà des « images », il est aussi des discours « politiques » qui se tiennent sur ces « Europes ».

## Quels discours civiques ces manuels de géographie tiennent-ils sur l'Europe ?

Ces manuels sont des ouvrages de géographie. Ils traitent donc de *l'espace des sociétés* (J. Lévy, *Dictionnaire*). Aussi la manière dont les sociétés européennes envisagent leur organisation ne peut laisser indifférents les géographes, tant ces choix influencent voire modèlent les structurations spatiales. D'autre part, dans une tradition réhabilitée par Yves Lacoste, le lien fort entre politique et gestion spatiale est aussi reconnue par les auteurs des manuels. Aussi, la dimension civique affirmée par les Instructions Officielles s'exprime – t – elle à un double degré : dans l'explicite des définitions et de la présentation des concepts et dans l'implicite d'un discours.

### Les discours explicites : la parole civique

Le vocabulaire politique est présent dans ces manuels de géographie. Il apparaît à l'occasion d'un rappel des formes institutionnelles que peut prendre un Etat : *fédération, confédération*, et de l'historique de la construction de l'Union Européenne, depuis les balbutiements de la CECA jusqu'à nos jours. On évoque le *supranational* et la *subsidiarité*, la *souveraineté nationale* et les *souverainistes*. Il est aussi question de *l'acquis communautaire* et de la *majorité qualifiée*. La plupart des manuels proposent des organigrammes des institutions européennes. Ils mentionnent les objections soulevées par le Royaume-Uni. Ils font état des conséquences de l'élargissement à l'Est.

Les options retenues sont celles de la démocratie représentative et du régime parlementaire. Même si l'on admet que les *institutions européennes* [sont] *en question* (Belin, p. 58), *en débat* (Hatier, p. 50) ; que, légitimement on peut se demander *vers quelle Europe ?* (Belin, p. 60), *quelle union pour la nouvelle Europe ?* (Bréal, p. 44 ; Magnard, p. 50) force est de constater que ce qui ressort c'est un modèle politique somme toute familier, fait d'élections libres, dans un contexte d'égalité entre les individus par ailleurs déclarés pourvu de la *citoyenneté européenne* (Bréal, p. 28) et dotés de *droits fondamentaux* (Belin, p. 61).

On relèvera qu'il n'existe plus aucune allusion à d'autres formes d'organisation politique. La référence au modèle socialiste sous la forme, disparue, de la démocratie populaire est effacée. Tout au plus admet-on que l'*Union* [fut] *d'abord économique* (Bréal, p.42) qu'il subsiste des *déficits de l'Europe sociale* (Magnard, p.56). Quelques scandales comme celui de la *marée noire du Prestige* (Belin, p. 64) et des manifestations de paysans hostiles aux réformes de la Politique Agricole Commune (PAC) font un maigre contrepoint à l'Euro.

L'Europe est libérale avec une aspiration sociale démocrate.

### Les discours implicites : les mots du géographe

A ce vocabulaire politique affiché civique, il s'en dégage un autre *sotto voce*. C'est que l'information varie selon l'aire géographique considérée. Ou plus précisément, en fonction de l'espace concerné, le discours se charge d'images plus ou moins valorisantes. L'Allemagne avec Berlin devient – elle *un nouveau carrefour européen ?* (Bréal p. 66). Elle reste incontestablement *un territoire au cœur de l'Europe* (Magnard, p.74). Elle est *de plus en plus au centre* (Belin, p. 66). Bref, *une Allemagne recentrée dans une Europe en recomposition* (Bertrand-Lacoste, p. 54) reste un *pilier de l'Union européenne* (Hatier, p. 60). Le Royaume – Uni occupe certes une *position particulière dans l'Union européenne* (Bertrand-Lacoste, p. 58) qui a pu susciter des interrogations voire des *incertitudes européennes* (Hatier, p. 72). Mais tous lui reconnaissent une évolution *du « grand large » vers l'Europe* (Magnard, p. 80 ; Bréal, p. 70 ; Belin, p. 84). L'Espagne est *arrimée à l'Europe* (Magnard, p. 90). Elle a fait *le choix de l'Europe* (Hatier, p.66). Ce qui lui donne la place *de porte du Sud* (Bertrand-Lacoste, p. 64). C'est que l'Espagne occupe la position stratégique d'être *entre Europe et Afrique* (Belin, p. 102). Quant à l'Italie elle est aussi *un pont au Sud de l'Europe* (Magnard, p. 94). Elle est tout autant que l'Espagne en *situation de charnière* (Belin, p. 120). Elle est *entre Europe et Méditerranée* (Hatier, p. 78) forte de sa *conviction européenne* (ibidem, p. 80). Bref, ces Etats sont indispensables à l'Europe. Ils sont des *morceaux d'Europe* (Foucher).

A l'opposé, les Balkans servent de repoussoir. Ils sont toujours un contrepoint négatif. A une Pologne démembrée qui se reconstitue douloureusement et intègre l'Union, répond *les Balkans* caractérisés par *dix ans de conflits* (p. 34), par *les cicatrices de la guerre en Bosnie – Herzégovine* voire par cette interrogation qui ressemble à une affirmation qui n'ose s'afficher *les Balkans, une anti-Europe ?* (Hatier, p. 35). Les 2 photographies de la p. 36 montre ( ?) le pont de Mostar, *détruit lors du conflit serbo-bosniaque* et la bibliothèque de Sarajevo *reconstruite avec l'aide de l'Union européenne*.(ibidem). Le topos qui se met en place à travers l'analyse des Etats issus de l'empire

austro-hongrois repose sur la réussite de certains (*les Slovènes*, chez les auteurs des Editions Belin, p. 32 ; de la République tchèque et slovaque pour ceux de chez Magnard – p. 35 – et de Bertrand-Lacoste p. 26 – 27) contre l'échec sanglant des autres : les Etats de l'ex-Yougoslavie (à l'exception de la Slovénie, p.32 Belin). La synthèse de ce contre discours est donnée par une double page sur *lire un dessin de presse* (Belin, p. 42) avec 2 dessins, terribles, de Plantu sur le conflit yougoslave : Sarajevo 1914 – 1992.

## Conclusion :

Ainsi, Les manuels français de géographie des classes de Première prétendent parler de l'Europe.

De fait, ils tiennent des discours sur l'Europe. Ils individualisent des espaces européens. Ils les hiérarchisent. Ils les caractérisent.

Mais ces discours restent ceux de Français. Il sont un point de vue local, « provincial ». L'Europe qui émerge de ces mots est celle du proche voisinage. Pour reprendre une distinction qui avait cours dans la *douce France* d'Ancien Régime entre *forain* et *étranger*, l'Europe des manuels est une « Europe foraine ». C'est à dire qu'elle est une Europe de la proximité, de la connivence venue d'une longue et tumultueuse fréquentation où les différences sont à peine perçues et, à tous le moins, ne sont plus une source de rejet. Dans une perspective « dialogique » d'approche empathique et de respect de l'Autre, ces manuels vont « dans le bon sens ». Quoique cet effacement de la dissemblance puisse conduire à de l'incompréhension. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne le Royaume – Uni. Voilà un Etat, au demeurant très centralisé (jusqu'à peu, c'est à dire avant les *dévolutions* de pouvoirs faites en faveur des Parlements d'Ecosse et du Pays de Galles) qui ne possède toujours pas de « *constitution* » mais passe pour être une des terres privilégiée de la démocratie, tout en restant une monarchie, qui doute d'appartenir au Vieux Monde pourtant berceau de l'idée démocratique et qui attend l'extrême fin du XX ème siècle (1981 et 1985) pour définir les critères de la citoyenneté de ses nationaux. Le rapport à la loi, à l'Etat, le statut des individus en sont nécessairement spécifiques. Les manuels n'en disent rien.

En revanche, les quelques notations portées ici ou là sur certains Etats plutôt que d'autres traduisent de l'inquiétude de fait. Ces Etats là prennent la figure de l'*étranger* porteur d'une singularité déroutante. Ils sont chargés d'une spécificité qui, de fait, les rendent lointains. Le silence porté sur les Etats balkaniques sont l'expression d'une peur qui ne se dit pas. Curieusement, en 1953, un historien britannique (décidément !) expliquait que *lorsque nous parlons des « Européens », [ce sont] en réalité les habitants de la péninsule nord – ouest du Vieux Monde et des îles adjacentes qui sont les sujets ou les anciens sujets ecclésiastiques du patriarche de Rome ...*(Arnold Toynbee). C'est, tout aussi singulièrement, l'image reproduite dans le manuel des Editions Bertrand-Lacoste (p.) qui, schématisant les propos de Jacques Delors montre une « non-Europe » essentiellement orthodoxe et musulmane !

Dès lors, notre question initiale prend une signification différente. Enseigner l'Europe n'est pas simplement une mission périlleuse. Dans l'état actuel des discours repérés dans les manuels scolaires c'est une mission quasi impossible. En tout cas, la mission confiée d'instituer une citoyenneté européenne n'est pas assurée. Là encore, faut-il reprendre ce que disait A. Maurois (*Préface* dans Salvador de Madriaga, *Portrait de l'Europe*, 1952.) : *L'Europe ne se fera pas en niant ou en tentant d'affaiblir les caractères nationaux, mais en les faisant aimer. Pour unifier la France, il n'a pas été nécessaire de transformer Provençaux et Bretons en Parisiens ; il a suffi d'amener Parisiens, Bretons et Provençaux à se reconnaître comme branches d'un même arbre et à jouir de leurs différences au lieu de se les reprocher à la ronde. Pour que l'Europe soit unie politiquement, il n'est ni utile, ni souhaitable que les Français cessent d'être français ou les Allemands d'être allemands ; il faut et il suffit que toutes les nations d'Europe sachent que ce qui les unit est plus fort que ce qui les divise ?*